



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0708

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet européen Urbameco - Avenant à la convention interpartenariale**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain**

Rapporteur : Monsieur Augoyard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0708**

commission principale : urbanisme

objet : **Projet européen Urbameco - Avenant à la convention interpartenariale**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 21 janvier 2008, le conseil de Communauté a approuvé la poursuite de la phase 2 du réseau expérimental européen appelé URBAn project/Metropolitan aera/deprived areas/development Eco (Urbameco) avec le label Fast Track. Ce réseau est subventionné par le programme Urbact, découlant de l'initiative communautaire européenne Urban, et géré par la délégation interministérielle à la ville.

Ce réseau regroupe 9 villes européennes : Birmingham (Royaume Uni), Arhnnem (Pays-Bas), Göteborg (Suède), Tatabanya (Hongrie), Lodz et Wroclaw (Pologne), Nea Iona Magnésias (Grèce), Constanta (Roumanie) et la Communauté urbaine. Il s'achèvera à la mi-2009 et la conférence finale aura lieu à Lyon les 14 et 15 mai 2009.

Chacune d'entre elles est accompagnée de son autorité de gestion des crédits européens des programmes opérationnels régionaux correspondant aux villes concernées ; pour la Communauté urbaine, l'autorité de gestion est le secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et la région Rhône-Alpes.

Le budget global du réseau pour les 9 partenaires s'élève à 594 975 € financés par le Fonds européen de développement régional (Feder) à 70 % pour les villes appartenant aux pays de la zone compétitivité (France, Royaume Uni, Suède, Pays-Bas) et à 80 % pour les villes des pays de la zone convergence (Roumanie, Grèce et Pologne).

A la demande du secrétariat Urbact, il avait été prévu une gestion centralisée de ce budget avec le remboursement intégral des dépenses aux villes par la Communauté urbaine. Au vu des difficultés à vérifier les dépenses de personnel des villes partenaires, il a été convenu avec les partenaires de mettre en place une gestion mixte. Les dépenses des partenaires continueront à être remboursées au vu des factures. Par contre, chaque partenaire assurera seul la déclaration de ses dépenses de personnel, qui ne feront plus l'objet d'un remboursement par la Communauté urbaine aux partenaires. Ce changement de mode de gestion nécessite la signature d'un avenant à la convention interpartenariale entre les villes partenaires, approuvée par le conseil de Communauté du 21 janvier 2008 et signée le 10 mars 2008.

La dépense portée par la Communauté urbaine pour les villes était de 419 800 €. Elle est aujourd'hui ajustée à 347 800 €, soit le total moins les frais de personnel des 8 autres villes.

En ce qui concerne la Communauté urbaine, la part des dépenses restantes demeure inchangée et s'élève à 52 552,50 €, car la Communauté urbaine comme toutes les villes se fera rembourser en direct ses dépenses de personnel par le Feder.

Par ailleurs, la contribution des villes pour le fonctionnement du réseau, qui était de 99 702,50 €, comprenait une part de frais de personnel non remboursé par le Feder. L'évolution du mode de gestion de ces frais induit une diminution de ce montant qui passe à 82 602,50 €.

Le budget des autorités de gestion reste le même, soit 40 000 € entièrement financés par le Feder ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la mise en place du système de gestion mixte du projet Urbameco,
- b) - la diminution du budget de dépenses pour les villes de 419 800 € à 347 800 €,
- c) - la diminution de la contribution des partenaires de 99 702,50 € à 82 602,50 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention interpartenariale avec les villes partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.